Schweizerisches Bundesarchiv: BO (-) -/Band: 1442

16°. Penſion de l'inſtituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

6 Louis et demi 4 pots de vin 5 coupes de grains une toise et demi

B. De quelle ſource dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, cenſes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des ſommes aſſignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caiſſes communales?

e. Biens d'égliſe?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponſes à ces queſtions pourront être augmentées de notes & de toutes les obſervations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Inſtituteur écrira ſes réponſes à double, il remettra inceſſamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Miniſtre des arts & ſciences. La ſeconde copie ſera remiſe à l'Inſpecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun ſont priés d'accélérer, autant que poſſible, la réponſe à ces queſtions, & l'envoi des réponſes?

278 ~~138~~

QUESTIONS Pour le Second Régent.

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où eſt ſituée l'école? à St Livre.

a. Eſt-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu iſolé? Un Village.

b. Eſt-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? Une Commune.

c. De quelle Paroiſſe? de quelle Agence reſſort-il? Paroiſse et Agence de St Livre.

d. Diſtrict d'Aubonne.

e. Canton du Léman.

2°. Eloignement des maiſons appartenantes au reſſort de chaque école.

(Il eſt déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maiſons, celle du ſecond treize, celle du troiſième quatre maiſons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au reſſort de chaque école.

Le Village de St Livre à cinquante Sept Ecoliers 2me Ecole.
hameaux de la Vauguigne Eloigné du Village d'Environ demi heure à trois Ecoliers.
hameaux du Roselet Eloigné d'environ trois quart d'heure de l'endroit ou se tien l'Ecole, à un Ecolier.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Le plan de Leglaire Maison Toraine Eloignée d'Environ demi heure de l'Ecole, à trois Ecoliers.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Schweizerisches Bundesarchiv: BO (-) -/**Band:** 1442

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? De St. Livre à Bière il y a la distance d'Environ une heure. Du Village de yens à celui de St. Livre la distance de demi heure. L'Ecole d'Aubonne est Eloignée de celle de St. Livre de demi heure. Celle de Lavigny d'Environ demi heure

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? L'a-b-c- Epeler. Lire, On fait apprendre aux plus grand du catéchisme de Dieu, et des Prières; On leur fait Reciter Regulièrement chaque Ecole les commandemens

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? Le Régent tient l'Ecole dès la St. Martin jusqu'au premier Mars tient deux Ecoles par jour; excepté le Mercredy et Samedi qu'il n'y en à qu'une le Matin, l'Ecole dure environ trois heures;

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? Pulette, Catéchisme d'Osterwald Retouché pour l'usage des Ecoles de Charité de Lausanne; et Testament.

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour? Dure environ trois heures.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. *Instituteurs.*

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? Le Balif. Sur la Nomination du Pasteur après un Examen préalable;

b. D'où est-il? De St. Livre.

c. Son nom Jean David Ronget.

d. Son âge. Trente deux ans et demi;

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? Il n'est pas Marié;

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? Depuis le 8r Obre 1782.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? à St. Livre,

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles? Il travaille du cordonnier pendant l'Eté ou il ne tient point d'Ecole sur Semaine, afin de pouvoir vivre;

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? Soixante quatre.

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, } Il ne tient point d'Ecole que le Dimanche commencés le premier Dimanche du Mois de Mai pour continuer jusqu'à la fin du Mois d'Aout, laquelle n'est fréquentée que par Trois ou Six enfans souvent point;

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? On ne paye rien.

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? La Chambre de l'Ecole est mal éclairée; Vieille et mal Saine;

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. La Commune.

Schweizerisches Bundesarchiv: BO (-) -/Band: 1442

16°. Penſion de l'inſtituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? — Il à Soixante francs d'argent. Trois coupes de Bled. Une place pour déposer la Baliure de la chambre d'Ecole. Environ deux chard de Bois. Demi chard de Braise.

B. De quelle ſource dérive-t-elle? comme de — Et quatre livres de Beurre et quatre de fromage un pot de Vin.

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, cenſes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des ſommes aſſignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caiſſes communales?

e. Biens d'égliſe?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponſes à ces queſtions pourront être augmentées de notes & de toutes les obſervations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Inſtituteur écrira ſes réponſes à double, il remettra inceſſamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Miniſtre des arts & ſciences. La ſeconde copie ſera remiſe à l'Inſpecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun ſont priés d'accélérer, autant que poſſible, la réponſe à ces queſtions, & l'envoi des réponſes?

280 ~~139~~.

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où eſt ſituée l'école? — à Saubrax

a. Eſt-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu iſolé? — un Village

b. Eſt-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? — une Commune proprement dite

c. De quelle Paroiſſe? de quelle Agence reſſort-il? — Paroisse de Gimel Agence de Saubrax

d. Diſtrict — d'Aubonne

e. Canton — Leman

2°. Eloignement des maiſons appartenantes au reſſort de chaque école. — Le village rassemblé à 31 Maisons dix Maisons foraines à 1/2 de Lieu de distance

(Il eſt déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maiſons, celle du ſecond treize, celle du troiſième quatre maiſons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au reſſort de chaque école. — Le Village / La Scie / Le Moulin / Sur les Vattes / Chez Rochat / au vivis / à la Vignettay / Es Voduse

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? — au Village 52 / des Maisons foraines 8